

Master 2 Gestion des Ressources Humaines
Parcours Management RH - FOAD

Enseignements et contrôle des connaissances et des compétences : 2024-2025 à 2027-2028

Matières	Volume horaire de l'année (h) : 555,00						
	ECTS : 60						
	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
BCC - Élaborer une vision stratégique en GRH	Volume horaire (h) :			90,00	ECTS :		9
UE 1.1 : Enjeux stratégiques de la fonction RH	60,00			60	6	Épreuve écrite	2 h
UE 1.2 : Pilotage social	30,00			30	3	Rapport	
BCC - Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en GRH	Volume horaire (h) :			120,00	ECTS :		12
UE 1.7 : Recrutement et sélection du personnel	30,00			30	3	Rapport	
UE 2.1 : Évaluation du personnel et gestion des carrières	30,00			30	3	Rapport	
UE 2.2 : Gestion stratégique des rémunérations	30,00			30	3	Rapport	
UE 2.3 : Formation et GEPP	30,00			30	3	Rapport	
BCC - Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion en GRH	Volume horaire (h) :			90,00	ECTS :		9
UE 2.4 : Systèmes d'information RH	60,00			60	6	Épreuve écrite	2 h
UE 2.5 : Contrôle de gestion sociale	30,00			30	3	Rapport	
BCC - Mettre en œuvre des règles, des normes et des démarches qualité en GRH	Volume horaire (h) :			90,00	ECTS :		9
UE 1.5 : Droit du travail	60,00			60	6	Épreuve écrite	2 h
UE 1.6 : Gestion du dialogue social	30,00			30	3	Rapport	
BCC - Développer une culture managériale et organisationnelle	Volume horaire (h) :			60,00	ECTS :		6
UE 1.3 : Comportement organisationnel	30,00			30	3	Rapport	
UE 1.4 : Dimension internationale des RH	30,00			30	3	Rapport	
BCC - Accompagner les comportements et postures au travail	Volume horaire (h) :			105,00	ECTS :		15
UE 2.6 : Méthodologie de l'audit social	30,00			30	3	Méthodologie	
UE 2.7 : Mémoire professionnel	75,00			120	12	Rapport et soutenance	
UE 2.8 : Stage (3 à 6 mois) (facultatif)					3	Rapport	

Périodes d'examens

1^{ère} session de septembre à septembre N+1

2^{ème} session de janvier à octobre

Clauses valables pour toutes les sessions

CONTRÔLE TERMINAL

Les examens se dérouleront conformément aux dispositions de la Charte des examens de l'université de Bordeaux en vigueur et aux dispositions de l'Article D611-12 du Code de l'Éducation.

L'évaluation des connaissances et des compétences repose sur le principe du contrôle terminal et fait l'objet de deux sessions, à l'exception des unités d'enseignement « Méthodologie de l'audit social » et « Mémoire professionnel » qui sont évaluées sous le régime de la session unique.

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves sur ordinateur, épreuves orales, rapports et/ou autres livrables divers, et ce, de manière individuelle ou collective.

Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigées sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent, s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. À la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les unités d'enseignement concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Validation des blocs de compétences et de connaissances (BCC) : Le bloc de compétences et de connaissances « Accompagner les comportements et postures au travail » est validé si et seulement si la note de chacune des unités d'enseignement le composant est supérieure ou égale à 10/20.

Les conditions cumulatives pour valider chacun des autres BCC sont les suivantes :

- Aucune note à une unité d'enseignement ne doit être strictement inférieure à 8/20
- La moyenne des unités d'enseignement composant un BCC, chacune affectée de son coefficient, est supérieure ou égale à 10/20

La validation du bloc de compétences et de connaissances entraîne la validation par compensation de toutes les unités d'enseignement non validées le composant.

Validation de l'année et obtention du diplôme : Pour valider le Master 2 Gestion des Ressources Humaines - Parcours Management RH - FOAD, il faut avoir validé chacun des blocs de compétences et de connaissances le composant.

Le diplôme s'obtient lorsque la moyenne des unités d'enseignement le composant, chacune affectée de son coefficient, est supérieure ou égale à 10/20 et des mentions sont attribuées de la façon suivante :

- Moyenne supérieure ou égale à 16 : mention très-bien
- Moyenne supérieure ou égale à 14 : mention bien
- Moyenne supérieure ou égale à 12 : mention assez-bien
- Moyenne supérieure ou égale à 10 : mention passable